

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Rapport du Conseil fédéral sur l'engagement et l'organisation de la
protection civile (MCF 92.025)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Terribilini, Serge

Citations préféré

Terribilini, Serge 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Rapport du Conseil fédéral sur l'engagement et l'organisation de la protection civile (MCF 92.025), 1992*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Armée	1
Protection civile	1

Abréviations

Chronique générale

Armée

Protection civile

RAPPORT
DATE: 24.12.1992
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a présenté aux Chambres son rapport sur l'engagement et l'organisation de la protection civile (PCi), qui constitue le **plan directeur de la réforme de cette institution**. Ce programme se place dans le cadre de l'analyse faite par le gouvernement des récents bouleversements mondiaux et de sa concrétisation dans le plan directeur d'Armée 95. Ainsi, si la mission de la protection civile restera la protection et le sauvetage de la population en cas de guerre, elle se verra assigner une nouvelle tâche consistant à fournir une aide en cas de catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle, technique ou technologique. En outre, elle se devra de protéger les biens culturels en cas de conflit armé, ainsi que de participer à des opérations de secours transfrontalières. Selon le projet du gouvernement, la PCi conservera son caractère fédéraliste et la commune en sera toujours la principale responsable. Mais les cantons devront assumer une plus grande responsabilité dans le domaine des cours de répétition. Cependant, pour une meilleure uniformisation, l'instruction de base sera dispensée aux cadres par la Confédération et aura un caractère plus professionnel. Les effectifs passeront de 520'000 hommes à 380'000. L'âge d'incorporation se situera entre 20 ans pour les non-soldats (42 ans pour les soldats) et 52 ans (au lieu de 60). Cette réforme devrait permettre de réaliser de substantielles économies. Les décisions déjà prises en ce domaine par le gouvernement ont été d'abandonner l'acquisition du système de radio locale, de réduire les exigences en matière de constructions du service sanitaire et de renoncer à la construction d'abris dans les communes où les 90% de la population sont déjà protégés (économie globale d'environ CHF 42 millions). Bien que le parlement ait pris acte du rapport et que le Conseil national ait rejeté une motion de sa commission des finances demandant une réduction de 25% de ses dépenses pour ces prochaines années, **la protection civile s'est trouvée attaquée de toutes parts**, et les critiques ont fusé des rangs de la droite comme de la gauche. Les députés ont considéré la PCi comme une institution qui coûte cher et qui n'est que peu efficace. Si la droite a malgré tout salué la réforme proposée, la gauche a estimé qu'elle n'allait pas assez loin. La nouvelle loi sur la protection civile devant mettre en application la réforme a été soumise à consultation en fin d'année.¹

¹) BO CE, 1992, p. 364 ss.; BO CN, 1992, p. 1913 ss.; BO CN, 1992, p. 2059 ss.; BO CN, 1992, p. 2071 ss.; FF, 1992, II, p. 910 ss.; NZZ, 9.1. et 27.2.92; Suisse, 27.1.92; presse du 29.2. et 23.5.92; presse des 5.6. et 9.10.92; NQ, 7.10.92; presse du 24.12.92.